



Communiqué de presse

Pour une vraie reconnaissance de l'accompagnement des élèves en situation de Handicap !

Le seizième anniversaire de la loi « handicap » du 11 février 2005 est, pour les personnels AESH, l'occasion de faire entendre leurs voix et de rappeler leurs revendications.

« Aucun enfant sans solution de scolarisation au mois de septembre. » C'est Emmanuel Macron lui-même qui a fixé cet « objectif » pour la rentrée 2020/2021. C'était le 11 février 2020, à la conférence nationale du handicap (CNH). **Promesse non tenue !**

En effet dans l'Académie de Normandie, des élèves ne bénéficient pas de l'accompagnement auquel ils ont droit faute de personnel AESH recruté.

L'inclusion qualitative et quantitative des élèves en situation de handicap, telle qu'organisée dans notre pays, est loin de l'idée d'une école pour tous, à la hauteur des enjeux de la construction des citoyens de demain. Les solutions d'orientation et les moyens d'accompagnement ne répondent que trop partiellement aux besoins réels des enfants concernés.

En outre, la question de l'accompagnement ne se limite pas qu'au nombre d'AESH. Elle est directement liée aux conditions dans lesquelles ils/elles exercent leurs missions. **La réforme menée en 2019 n'a pas réglé le problème de la précarité de ces quelques 100 000 professionnels.** Ils/elles doivent enchaîner deux CDD de trois années pour espérer bénéficier d'un CDI. **Mais plus encore, ces contrats sont rémunérés au minimum sans perspective d'évolution et dans un cadre de temps incomplet quasi généralisé.**

Un chiffre à retenir : **760 euros en moyenne pour 24h de travail hebdomadaire...** C'est le salaire que perçoivent ces personnels pour exercer leurs missions.

Ce qui situe leur rémunération nette en deçà du seuil de pauvreté !!!

« On a encore sur trop de territoires des accompagnants qui ont des contrats à temps partiel (...). Payés au Smic, pour 22 heures 15 de travail, ça ne marche pas », a reconnu dans son discours de clôture de la Conférence nationale du handicap, le Président de la République qui indiquait devoir « offrir des contrats dignes à ces personnes qui accompagnent (...) au moins 35 heures de travail (...) des emplois bien payés ». **C'était il y a précisément un an !**

Depuis, rien n'a changé dans le bon sens. Au contraire, et ce n'est pas faute d'avoir alerté, la généralisation des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) tend à diluer les accompagnements et à réduire le nombre d'heures de suivi effectif pour les élèves, limitant par conséquent les temps de concertation avec les équipes pédagogiques et de travail d'adaptations, indispensables à une réelle inclusion.

Ces PIAL coordonnent les AESH en les affectant auprès de tel ou tel élève, dans plusieurs établissements, multipliant les déplacements, les emplois du temps acrobatiques, les problèmes d'intégration dans les équipes, ... Il est de fait très difficile de concilier une seconde activité pourtant indispensable pour compléter des revenus largement insuffisants !

Les AESH ne veulent pas servir d'alibi quantitatif !

« Leurs » élèves ont droit à un accompagnement de qualité !!!

Cette mutualisation à marche forcée se fait au détriment des élèves et des AESH, ce qui rejoint les inquiétudes formulées par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'école inclusive, dans son rapport d'octobre 2019.

De la même façon, il est inacceptable que les AESH-Co qui exercent dans les ULIS-École soient à 20h30 alors que les 12 élèves qu'ils-elles accompagnent sont scolarisés à 24h et qu'ils bénéficient d'inclusions dans différentes classes de différents niveaux. Le temps de service des AESH-Co doit être revu pour tenir compte de la spécificité de leur fonction.

C'est pourquoi les FSU27 et 76, les CGT Educ'Action 76 et 27 et Sud Éducation 27 et 76 appellent les personnels AESH à se mobiliser par la grève et à se rassembler :

**Le jeudi 11 février
Devant le Rectorat de Rouen à 12h00.
Devant la DSDEN de l'Eure, à Évreux, à 12h30**

Pour une réelle prise en considération des personnels AESH et une reconnaissance institutionnelle avec comme principales revendications :

- **Une revalorisation salariale immédiate ;**
- **Un emploi à temps complet pour tou.te.s les AESH ;**
- **La création d'un vrai statut de catégorie B de la Fonction publique ;**
- **La titularisation de tou.te.s les AESH ;**
- **Une campagne, sans délai, de recrutement par les DSDEN sans recourir aux volontaires du Service Civique ;**
- **Le versement de la prime REP et REP+ pour les AESH qui exercent dans les établissements REP et REP+**